



## Compte-rendu Conseil de quartier Gare du 22 novembre 2018

### Collège habitants :

Présents : M. DIQUELOU Mme MAGNIN, M. MESTRINHO, M. POURSIN, M. TRICOIRE

Excusé : M. ZAMBONI, Mme REMY

Absents : M.PATURAUD

### Collège Elus :

Présents : M.PERIDON

Excusé : M. TCHIKAYA, M.DELPUECH, Mme GEORGET, Mme GOTIN, M.SEDARD.

### Administration :

Présentes : Mme LACOMBE-CORDIER,

Excusée : Mme BOYER.

Le conseil de quartier a constaté la cessation d'activité de Madame Proust et a donc invité Mr Tricoire, suivant sur la liste des suppléants, à rejoindre le collège habitant en tant que titulaire. Ce dernier a accepté et est présent au conseil de quartier d'aujourd'hui.

### Validation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte rendu est validé

Mr Péridon fait le constat qu'il y a 16 points à l'ordre du jour du conseil de quartier. C'est un peu trop. Compte tenu de la limitation de la durée de la réunion cela limite fortement le temps passé sur chaque point.

#### **1. Projet des estivales 2019**

Monsieur Gabriel Borne, responsable du service Jeunesse de la ville, présente le projet Estivales 2019. Il s'agit d'organiser tous les jeudis en juillet-août des animations pour tous les publics jeunes comme plus âgés. Ces animations ne se veulent pas en concurrence de celles mises en place par les conseils de quartier. Par exemple, il y aura un marché nocturne au kiosque Jean-Baptiste Clément, une projection de cinéma en plein air au parc Chaussy. Ces animations visent en premier lieu les personnes qui ne partent pas en vacances. Il a été fait le constat qu'il n'y avait pas beaucoup d'animations sur la commune pendant la période estivale à l'inverse des communes voisines. Ce projet vise à remédier à cette situation. Monsieur Borne distribue aux membres du conseil de quartier une fiche action pour recueillir d'éventuelles propositions d'animations. Cette fiche sera envoyée par email.

## **2. Affichage des comptes-rendus des conseils de quartier sur les panneaux d'affichage municipaux.**

Il n'est pas possible d'afficher sur tous les panneaux. Il s'agit ici de plusieurs pages qui vont être perdues dans l'ensemble des affiches déjà présentes. Le compte-rendu est disponible sur le site de la mairie. Les habitants peuvent s'y inscrire pour les recevoir par mail. Cependant un point d'affichage avait été initialement retenu à savoir le panneau situé rue des frères Moreau. Le constat est fait de son manque de visibilité. L'affichage va être déplacé au panneau situé à côté de l'entrée de l'école élémentaire Beusoleil.

## **3. Sécurité rue des Acacias.**

Le problème des nuisances aux abords de l'épicerie rue des Acacias a été déjà abordé lors des précédents conseils de quartier. Les habitants ne notent pas d'amélioration. Il est rappelé qu'il n'est pas possible d'ordonner la fermeture du magasin dans la mesure où la nuisance ne vient pas du magasin mais de la clientèle devant le magasin. Le gérant a été convoqué deux fois par le Maire qui s'est lui même rendu sur place. Les polices municipale et nationale ont été sensibilisées à cette problématique. La PM patrouille tous les jours sur ses horaires de fonctionnement. En dehors de ces horaires c'est la police nationale qui est en charge. Des contrôles sanitaires ont été sollicités mais aucun retour des services dédiés à ce jour. Il est proposé par les habitants de vérifier avec le propriétaire si le magasin agit en respect avec le bail. Il est également demandé s'il est possible de faire constater par huissier l'ouverture du magasin en dehors des heures officielles. Les habitants sont inquiets car les jeunes se voient proposer de la drogue. Quand c'est le cas, il faut déposer une plainte ou une main courante afin d'accroître la pression sur les polices. Un habitant suggère de solliciter également la police ferroviaire même si le site semble un peu éloigné de la gare. De plus il est rappelé que la mairie ne peut pas se substituer au propriétaire. Ce dernier a à sa disposition des outils légaux dont il doit faire usage et ne pas se décharger sur le conseil de quartier et les services municipaux.

## **4. Vitesse des véhicules rue de varenne**

C'est un sujet qui a déjà été évoqué. Le secteur va faire l'objet d'une réorganisation début 2019. Il n'est pas envisagé de mettre des ralentisseurs à cause de la configuration de la voirie. Cependant un stop va être ajouté dans la descente pour casser la vitesse en descente et celui rue des Marinières va être supprimé.

## **5. Lignes blanches devant l'entrée du carrefour contact**

Il y a devant le carrefour contact une ligne blanche continue empêchant le dépassement, sauf des pointillés devant les entrées/sorties. Les habitants demandent à ce que le tronçon en pointillé soit allongé car difficile de tourner juste à cette endroit-là. Réponse : il n'est pas nécessaire de le rallonger. Les pointillés sont là pour indiquer la possibilité de traverser la ligne continue pour entrer/sortir du carrefour contact. Ils ne matérialisent pas exactement l'endroit où on peut traverser la ligne. En ce qui concerne la sécurité des entrées/sorties, les habitants s'inquiètent sur le manque de visibilité à la sortie et le risque de heurter des piétons, notamment les enfants à la sortie de l'école. La discussion avec le magasin est compliquée en ce moment car le gérant a changé récemment et les discussions engagées avec le précédent n'ont pas été transmises. Mais la mairie va reprendre contact.

## **6. Déchets sur l'espace vert SNCF au niveau du pont de la gare**

La demande d'entretien a été faite auprès de la SNCF. Il est noté qu'il n'y a pas de poubelle à côté du banc à l'angle du pont et de l'avenue André Malraux en face du rond-point.

**7. Entretien des bretelles d'accès à la francilienne**

Ceci ne relève pas de la commune mais des services de l'Etat. La bretelle n°25 est sur le la commune de Tigery. Le problème a été aggravé récemment par le fauchage des herbes alors que le terrain n'avait pas été nettoyé... L'Etat a été relancé par la ville à ce sujet. Elle attend le retour pour décider si d'autres actions sont à envisager.

**8. Arrêt des camions sur le boulevard de l'Europe (D50)**

Souvent des poids-lourds stationnent le long du boulevard de l'Europe dans la zone d'activités Paris Sud, parfois au niveau des ronds-points. Il apparait qu'ils attendent l'ouverture des entrepôts pour venir décharge/charger leur cargaison. La police municipale patrouille et verbalise quand cela est nécessaire. Comme la question de l'aménagement de cette zone relève de Grand Paris Sud, le problème a été remonté. Ce serait bien si cette voie était réaménagée pour tenir compte de l'évolution du trafic de poids-lourds

**9. Bancs place Hottinguer et à la borne blanche**

Le banc peut-il être déplacé car il est au soleil ?! Mais cela dépend de l'heure et de la période....

Solution : s'asseoir sur le banc situé à l'ombre.

**10. Problématique de priorité au rond-point-point à la limite entre Combs-la-Ville et Quincy**

Stationnement régulier d'une voiture sur le zébra qui gêne la circulation en arrivant au rond-point. La police municipale va être informée.

**11. Y-a-t-il des risques pour la nappe phréatique avec les nouvelles constructions ?**

L'état de la nappe fait l'objet d'une surveillance continue par Grand Paris Sud et notre délégataire. Lors d'une nouvelle construction, un dispositif de protection est installé entre la construction et la nappe phréatique. Les opérations de contrôle sont encadrées par la loi sur l'eau.

**12. Des habitants avenue de la forêt sont démarchés par des promoteurs immobiliers**

Le démarchage des habitants relève d'une relation privée et la mairie ne peut pas empêcher les promoteurs de contacter les habitants. Le plan local d'urbanisme (PLU) a été mis en place en 2010. Il a été modifié à la marge récemment dans le sens d'un renforcement des contraintes. Dans ce secteur, la hauteur maximale des constructions est R+3 (11m sous faitage). Il ne faut pas oublier que la commune appartient à Sénart qui est une ville nouvelle et amenée donc à se densifier depuis l'origine. On peut ajouter à cela le cadre légal qui s'impose à nous et qui va dans le sens de la lutte contre l'étalement urbain. Les terres agricoles du plateau d'Égrenay sont protégées de toute construction. Sans oublier l'obligation pour la commune d'atteindre le seuil de 25% de logements sociaux tout en raisonnant selon un principe de mixité sociale. Tous ces éléments contribuent logiquement à un volume de constructions et notamment de constructions en hauteur (qui reste malgré tout limité par le PLU). Il faut noter que sur les vingt dernières années, la population de Combs-la-Ville a peu augmenté en comparaison avec les années précédentes (6192 en 1968, 19 973 en 1990 et 22 110 en 2014 donc la population n'a augmenté que de 2 500 habitants ces dernières 28 années alors que la population a augmenté de plus de 17 000 habitants entre 1959 et 1990).

### **13. Entretien des voiries avenue de la forêt**

Suite à des travaux, un trottoir bateau doit être installé par le propriétaire. Deux courriers recommandés lui ont été adressés par la mairie. Cette dernière va engager les travaux et ces derniers seront mis à la charge du propriétaire.

Un affaissement de la voirie a été observé rue Anatole France. Un contact a été pris avec la société des eaux afin qu'elle vérifie s'il n'y a pas une fuite. Un rebouchage va être effectué mais ce n'est qu'une solution temporaire s'il s'agit d'une fuite d'eau.

### **14. Nuisances aériennes**

La mairie est bien consciente du problème. Un article dans le magazine *Rencontre* du mois d'octobre 2018 (page 6) était dédié à cette question. Actuellement il est préconisé une prise d'altitude rapide des avions. C'est en attente de mise en place. Des réunions d'échange avec les habitants sont organisées dans la région, comme par exemple dernièrement à Varennes-Jarcy. Une prochaine réunion a lieu le 4 décembre au Safran de Brie Comte Robert.

### **15. Déploiement de la fibre**

Une réunion entre SFR et la commune devait avoir lieu mais elle a été reportée pour la 2<sup>ème</sup> fois. A noter que le réseau enterré a été complètement déployé. Le réseau aérien est en cours.

### **16. Stationnement gênant au début de la rue de Vaux la Reine devant le laboratoire**

Des patients se garent devant le laboratoire le temps de chercher leurs résultats d'analyse. Cela cause un forte gêne à la circulation et surtout certains stationnements se font devant, sur le bateau de l'entrée de parking située rue de Vaux la Reine face au laboratoire, ce qui empêche les riverains d'entrer ou de sortir du parking.

La réflexion globale de circulation en cours dans ce secteur, devrait solutionner le problème.

### **Informations diverses**

Téléthon 7-8 décembre 2018

Marché de Noël 15-16 décembre 2018

### **Question du public**

La bande jaune de l'avenue de Quincy risque de s'effacer à force que des véhicules roulent dessus.

Les trottoirs du secteur Beausoleil sont fissurés par les végétaux et la mousse.

Place Hottinguer : revêtement en mauvais état avec des ornières et des stationnements illicites de part et d'autre du banc.

Frédéric PERIDON

Karine MAGNIN

Le Maire-adjoint

Le Co-Vice Président

Chargé de l'animation des Conseils de quartier